



DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 OCTOBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune de Madic, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT, Patrick BORNET (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Martine MONCOURIER, Bernard LACOUR (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Brigitte CLAUDEL (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Catherine BARRIER, Franck BROQUIN (Saignes), Jean-Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Françoise GILLES (Sauvat), Joëlle NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Gustave GOUVEIA (Lanobre) à Eric MOULIER (Saignes), Clotilde JUILARD (Ydes) à Céline BOSSARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Christophe MORANGE

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 30

Nombre de votants : 32

Date de la convocation : 07 octobre 2021

20211012023DE

PROGRAMME D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE 2021 – 2022

La politique culturelle de la CCSA axe son action et son développement, depuis son origine, sur l'éducation artistique. Une convention d'éducation artistique et culturelle a été signée pour 2019-2021 entre la DRAC, la Région, le réseau Canopé, la CAF, le Département et la Communauté de communes, prévoyant un ensemble d'actions financées par les partenaires, durant le temps scolaire et le temps de loisirs : résidence d'artiste, ateliers artistiques, spectacles, ... Il est envisagé de renouveler cette convention pour 2022-2024.

Les actions proposées :

- Du mardi 12 au vendredi 15 octobre et du mardi 19 au vendredi 22 octobre 2021 :
Résidence-mission de Marjolaine Werckmann, Marielsa Niels, Claudia Urrutia
Intervention en classes de primaires des artistes en résidence-mission pour des ateliers de création de mandalas avec des végétaux.

 - Un catalogue d'animation scolaire est envoyé aux écoles maternelles et primaires afin de proposer un ensemble d'actions culturelles : séances scolaires avec dossier pédagogique pour les enseignants, mise en place de bords de scène/rencontres entre artistes et élèves, interventions des artistes en résidence, visite de l'exposition sur la piste des arts.
- Il s'agit pour le Conseil de valider ce programme d'éducation artistique.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/10/2021 015-241501055-20211012-20211012023DE-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 32 voix pour, le Conseil communautaire décide de valider ce programme d'éducation artistique et culturelle 2021 – 2022.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 12 octobre 2021

Pour extrait certifié conforme,
Le Président
Marc MAISONNEUVE

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 20/10/2021
Affichée ou notifiée le 20/10/2021
Document certifié conforme
Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF Sous-préfecture de Mauriac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/10/2021 015-241501055-20211012-20211012023DE-DE